

FICHE 10 : SESSAD-ITEP en Pays de la Loire

Récapitulatif des structures ayant renseigné les indicateurs sur le CA 2007

	Nombre d'établissements ou services	Capacité autorisée	Nombre de personnes accueillies	Nombre d'ETP	Capacité moyenne *
Loire Atlantique	4	86	103	112	22,0
Maine et Loire	4	96	212	26	24,0
Mayenne	1	20	20	4	20,0
Sarthe	1	23	22	5	23,0
Vendée	0	0	0	0	0,0
Total région	10	225	357	147	22,5

* capacité autorisée/nombre d'établissements ou services

1 - répartition de la population par âges

Niveau des indicateurs		0-2 ans	3-4 ans	5-6 ans	7-10 ans	11-15 ans	16-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	total
REGION	moyenne	0,0%	0,2%	3,0%	34,3%	45,5%	16,3%	0,7%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	2,9%	37,2%	42,7%	9,6%	0,0%	0,0%	

2 - répartition de la population par sexes

Niveau des indicateurs		hommes	femmes	total
REGION	moyenne	73,7%	26,3%	100,0%
	médiane	76,5%	23,5%	

3 - indicateur d'activité

Niveau de l'indicateur		Durée moyenne de prise en charge
REGION	moyenne	746,0
	médiane	708,3

La durée moyenne de prise en charge donne le ratio de la durée cumulée des prises en charge des usagers "sortants" en jours, sur le nombre de sorties (il s'agit d'une base de référence est calendaire soit 365 jours, et non d'une base sur les jours d'ouverture de la structure). Cet indicateur permet de mesurer combien de temps – en moyenne – l'utilisateur se trouve pris en charge par l'établissement ou le service. Il est révélateur de la nature de la prise en charge des personnes accueillies et des spécialités des établissements. Il peut informer, en outre, sur les facilités ou les difficultés d'orientations des personnes. Son analyse précise celle d'autres indicateurs, principalement les indicateurs d'activité.

4 – temps actif mobilisable (TAM)

Niveau des indicateurs		TAM par rapport à la durée conventionnelle ou contractuelle de travail
REGION	moyenne	1,017
	médiane	0,978

Le temps actif mobilisable (TAM) mesure le temps de travail dans l'établissement ou le service, temps disponible auprès des usagers, temps de transport et temps de présence dans le service ou l'établissement. La référence annuelle théorique de durée du travail est égale à 1 607 heures.

L'indicateur relatif à la formation permet d'évaluer les actions de la structure en faveur de la formation des salariés. Il est à rapprocher de l'indicateur relatif au TAM

5 - indicateurs relatifs au personnel

(cf. définition des niveaux de qualification en annexe 2)

Niveau des indicateurs		qualification du personnel						Indicateur de vieillesse – technicité	
		Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI		total en %
REGION	moyenne	10,1%	4,8%	62,5%	11,7%	7,4%	3,5%	100,0%	1,253
	médiane	13,0%	10,4%	58,8%	12,8%	5,2%	1,1%		

L'indicateur de qualification du personnel permet d'apprécier la structure de qualification des effectifs en poste dans les établissements et services. Il met en lumière les écarts de répartition entre les qualifications au sein d'une même catégorie et entre les catégories. Il informe sur le marché du travail et d'éventuelles difficultés de recrutement, ainsi que sur l'adaptation du recrutement à la spécificité de la mission.

L'indicateur de vieillesse technicité mesure le poids de l'ancienneté et de la technicité sur la masse salariale. Il permet d'apprécier, d'une part, de l'ancienneté du personnel et, d'autre part, de l'intensité du turn-over au sein des structures. L'analyse doit tenir compte de l'ancienneté de la structure. Les résultats de l'indicateur offrent une photographie de l'évolution des carrières au sein de différentes structures.

6 - indicateurs financiers - compte administratif 2007 - (en €par place)

Niveau des indicateurs		Coût de structure	Indicateur relatif à l'encadrement	Coût de prise en charge	Indicateur relatif au transport du personnel
REGION	moyenne	6 024,3	2 246,6	34,9	476,2
	médiane	4 892,0	2 216,4	33,6	505,5

L'indicateur de coût de structure permet d'évaluer les coûts qui ne relèvent pas directement du service à l'utilisateur (dépenses afférentes aux personnels exerçant une fonction d'encadrement + une fonction logistique et administrative + dépenses du groupe III + valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit) / nombre de places autorisées

L'indicateur relatif à l'encadrement mesure le poids des dépenses liées au personnel d'encadrement (y compris le personnel d'encadrement travaillant au siège social) rapporté au nombre de places autorisées. Il permet d'apprécier les différences de structures d'encadrement entre les catégories ou à l'intérieur des catégories.

Le coût de la prise en charge médico-socio-éducative vise à mesurer le coût des interventions auprès des usagers, hors les charges de structures.

L'indicateur relatif au transport du personnel mesure pour les services pour l'enfance et la jeunesse handicapée (SESSAD) les coûts de transport du personnel rapporté au nombre de places autorisées.